



Règlement de la marche dinatoire

L'épicurienne de Gallardon - Samedi 7 juin 2025

Départ et retour au Dojo – Route de Paris – 28320 Gallardon

Art.1 L'Association Judo Club de Gallardon organise le samedi 7 juin 2025 sa marche dinatoire sur un parcours d'environ 11 km, avec différentes étapes au cours desquelles sont proposées les composantes du diner, boissons comprises. Les verres et couverts sont fournis. **Départ libre entre 18h00 et 19h00.**

Art.2 Un système de fléchage sera mis en place sur le parcours. Des signaleurs (bénévoles en gilet jaune) seront présents pour assurer votre sécurité aux endroits en contact avec la circulation routière (traversées ou pénétrations de route). Il vous est fortement recommandé de revêtir un gilet réfléchissant.

Art.3 En toute circonstance, vous devez respecter le code de la route.

Art.4 Selon votre vitesse de marche, il est possible que vous terminiez le parcours de nuit. Dans tous les cas, il vous faut prévoir un matériel d'éclairage tel qu'une lampe de poche ou lampe frontale.

Art.5 Les droits d'inscription à la marche de Gallardon sont fixés à 23€ pour les adultes et mineurs de 15 ans et plus, et 15 € pour les enfants de moins de 15 ans. Les enfants de moins de 10 ans sont fortement déconseillés en raison de la longueur du parcours et de la difficulté de certains passages.

Art.6 Les inscriptions seront closes le vendredi 30 mai 2025 ou à une date antérieure si le nombre maximum de participants est atteint. L'inscription est définitive, aucun remboursement ne sera effectué en raison du nombre limité de participants. En cas de risque météorologique mettant en danger la sécurité des marcheurs, la marche sera proposée à une date ultérieure.

Art.7 Les participants doivent prévoir de bonnes chaussures de marche et des vêtements correspondant aux conditions météorologiques prévues pour la soirée (températures, pluie, vent).

Art.8 L'association organisatrice est couverte par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement s'ils le désirent.

Art.9 L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation y compris dans les véhicules en stationnement sur le parking du lieu de départ. Ne laissez pas d'objets de valeur dans les véhicules.

Art.10 Les participants à la Marche s'engagent à ne pas quitter le parcours prévu pendant la marche, respecter les sites traversés, faire preuve de civisme, ne pas crier à proximité des habitations et ne rien jeter sur le parcours (papiers, plastiques, etc.....). Les mineurs sont placés sous la responsabilité parentale et doivent être accompagnés d'un adulte.

Art.12 Toute personne inscrite à la marche dinatoire autorise l'association organisatrice à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises en public à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur le site internet de la marche dinatoire, ou ses comptes de réseaux sociaux.

Art.13 Conformément à la loi Informatique et Liberté, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant.

Art.14 Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Pour vous inscrire : - via le site internet www.epicurienne-gallardon.fr par chèque ou carte bancaire

- sur le présent papier à envoyer ou déposer avec votre chèque à :

JUDO CLUB DE GALLARDON

Tel. 07 69 27 22 80

Mairie de Gallardon

28320 Gallardon

Nom, prénom :

Téléphone (pour votre sécurité) :

Adresse email pour confirmation (lisible) :

Si vous ne pouvez pas manger de plat à base de porc, cochez cette case : en indiquant le nombre concerné :

Nombre d'adultes (15 ans et plus) : x 23€

Nombre de moins de 15 ans : x 15€

Total = €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en signant ici :

Signature

Règlement par chèque à l'ordre de JUDO CLUB DE GALLARDON